



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **11 juin 2020**

Compte rendu affiché le **17 juin 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **5 juin 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Eliane DA COSTA à Christine BERTIN  
Virginie COMTE à Matthieu FISCHER  
Jean-Michel DIDION à Stéphane BERTIN  
Pierre BARNEOUD à Kaoutar DAHOUM  
Nawelle CHHIB à Nordine GASMI  
Christiane PERRET FEIBEL à Hélène GEOFFROY**

Membres absents :

**Ahmed CHEKHAB, Armand MENZIKIAN, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Nadia NEZZAR, Mourad BEN DRISS, Bernard GENIN**

Objet :

-----  
Budget principal de la ville - Affectation des résultats 2019

V\_DEL\_200611\_10

# Rapport de Monsieur DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_10-DE

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget principal de la ville, issus du compte administratif 2019.

L'instruction M14 précise que le budget primitif peut reprendre les résultats de l'exercice précédent, à la suite du vote du compte administratif. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

L'excédent de fonctionnement de clôture du budget principal de la ville 2019 s'élève à **8 612 199,14 euros**. Conformément à la réglementation (articles L.2311-5 et R.2311-11 du code général des collectivités territoriales), il est affecté de la façon suivante :

1. à la section d'investissement : **4 594 609,95 euros**.

Cette somme permettra de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, après la prise en compte du résultat de l'année et du solde négatif des restes à réaliser reportés en n+1. Ce montant est imputé en recette d'investissement à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

2. à la section de fonctionnement : **4 017 589,19 euros**.

Ce montant est imputé en recette de fonctionnement sur la ligne budgétaire R002 « Excédent de fonctionnement reporté de n-1 » et vient participer à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget 2020.

RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019	FONCTIONNEMENT	Résultat de fonctionnement reporté de 2018	1 919 050,28
		Résultat 2019	6 693 148,86
		<b>TOTAL</b>	<b>8 612 199,14</b>
	INVESTISSEMENT	Résultat reporté de 2018	- 963 642,27
		Résultat 2019	- 1 577 563,93
		Balance des restes à réaliser	- 2 053 403,75
		<b>TOTAL</b>	<b>- 4 594 609,95</b>
Solde global de clôture		<b>4 017 589,19</b>	
AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR LE BUDGET 2020	Excédent de fonctionnement à répartir		<b>8 612 199,14</b>
	FONCTIONNEMENT	R002 - Excédent de fonctionnement reporté	4 017 589,19
	INVESTISSEMENT	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	4 594 609,95

## En conséquence, je vous propose :

► d'adopter la reprise des résultats tirés du compte administratif 2019 sur le budget primitif 2020 de la ville selon la répartition suivante :

- sur le compte R002 : 4 017 589,19 euros;
- sur le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés):  
4 594 609,95 euros.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_10-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** l'article L.2311-5 du CGCT relatif à l'affectation des résultats ;

**Considérant** les résultats tirés du compte administratif 2019 du budget principal et le cadre réglementaire quant à leur affectation sur le budget 2020 ;

**Entendu** le rapport présenté le 11 juin 2020 par Monsieur Pierre Dussurgey, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances et au sport ;

**Après avoir délibéré, décide :**

► d'adopter la reprise des résultats tirés du compte administratif 2019 sur le budget primitif 2020 de la ville selon la répartition suivante :

- sur le compte R002 : 4 017 589,19 euros;
- sur le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés):  
4 594 609,95 euros.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 35</b>
Votes Pour : 25
Votes Contre : 6
Abstention : 4
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juin 2020 et signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,**

**Madame la Maire,**

**Hélène GEOFFROY**